

Subdivision Environnement industriel,
Ressources minérales
Z.I. St Liguair - 4, Rue Alfred Nobel -
79000 NIORT
Tél. : 05.49.79.05.11 – Fax : 05.49.79.12.46
Mél : sub79.drيره-poitou-charentes@industrie.gouv.fr
<http://www.poitou-charentes.drيره.gouv.fr/>

NIORT, le 06 juillet 2007

Le Directeur

à

Monsieur le **PREFET des DEUX-SEVRES**
Direction de l'Environnement et des Relations
avec les Collectivités Territoriales
Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme
BP 522
79099 NIORT CEDEX 9

Objet : - Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.
- Ets GTM TERRASSEMENT
- Renouvellement d'autorisation temporaire d'une station de concassage.

Réf : Vos transmissions des 7 juin et 3 juillet 2007.

Les Ets GTM TERRASSEMENT sont régulièrement autorisés par un arrêté préfectoral du 11 janvier 2007 pour une installation temporaire de traitement de matériaux routiers d'une durée de six mois.

Conformément à l'article 23 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, l'exploitant demande le renouvellement pour une durée de six mois de son autorisation initiale temporaire sans enquête publique.

En conséquence nous proposons, à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres de prolonger de 6 mois l'arrêté d'autorisation temporaire du 7 juin 2007 réglementant les Ets GTM TERRASSEMENT.

Cette prolongation est faite sans enquête publique. (confère article 23 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié).